

**2e reunion ACI2 (Entebbe 1-4 avril 2023
Stratégie de gestion des grands carnivores au Sénégal**

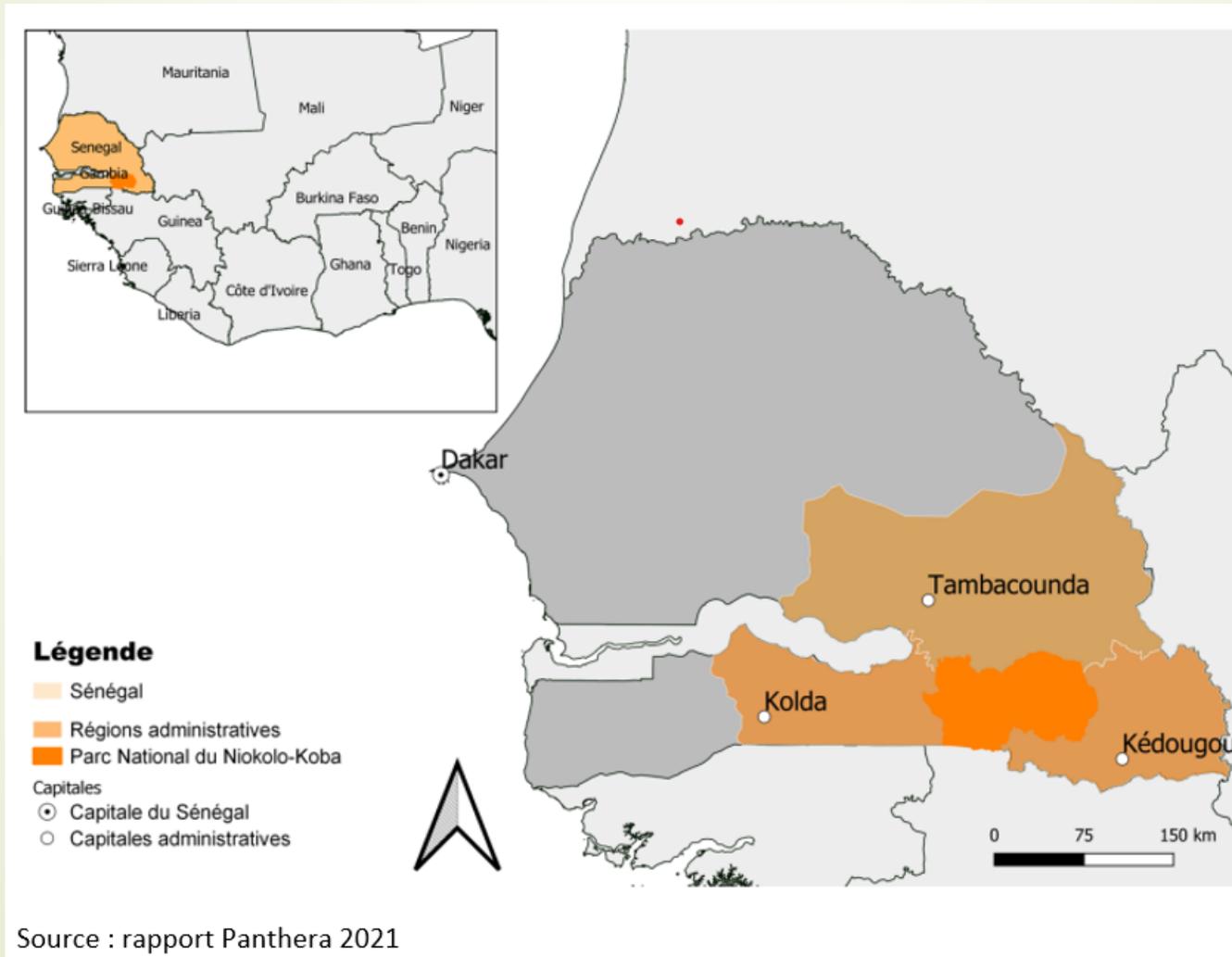
**Direction des Eaux et Forets, Chasses et de la Conservation des Sols/ Direction
des Parcs nationaux**



Pan de la présentation

- 1/ localisation des zones de présence
- 2/localités où les espèces ACI sont observées
- 3/Menaces
- 4/Données sur les saisies de specimens ACI
- 5/ Suivi de la dynamique
- 6/Stratégie de conservation
- Conclusion

Localisation / Zones de présence



Source : rapport Panthera 2021



Localités où les espèces ACI sont observées

- ← Parc national du Niokolokoba (913000ha)
- ← Zone d'intérêts cynégétiques de la Falémé (1300000ha)
- ← Parc zoologique de Hann à dakar
- ← Forte probabilité de rencontrer des parties de grands carnivores au niveau des marchés nationaux dont les provenances peuvent être diverses, Afrique centrale, de l'ouest, du Centre et du Sud (D,SOW, 2018)



Menaces sur les espèces ACI dans le Pays

- ← Destruction de l'habitat
- ← Braconnage
- ← Feux de brousse
- ← Surpaturage
- ← Pollution des ressources en eaux
- ← Forte demande à l'échelle nationale et internationale de spécimen de grands félin (peaux, ongles, poils)

Données sur la saisie d'espèces ACI dans le cadre de la lutte contre le trafic international illégal

| Année | Spécimens saisis | Quantité | Condamnation (pers) |
|--------------|--|------------|---------------------|
| 2014 | -Peaux, pièces en têtes, membres, griffes, dents grands félins | 54 | 7 |
| 2016 | -Dents de lion, Peaux de félins et griffes | 18 | 7 |
| 2017 | -Peaux de félins | 3 | 2 |
| 2018 | -Peaux de félins | 6 | 4 |
| 2019 | -Peaux entière de panthère | 5 | 1 |
| 2020 | -Tête de lion | 4 | 5 |
| | -Peaux entière de Panthère | 5 | |
| 2021 | -Peaux entière de Panthère | 15 | 2 |
| 2022 | -Peaux entière de Panthère | 6 | 2 |
| 2023 | -Peau entière de Panthère | 1 | 2 |
| | -Tête de lion | 1 | |
| TOTAL | | 118 | 32 |

Initiatives de conservation des espèces ACI et celles portées sur la conservation ex-situ

- Suivi de la dynamique avec de nouvelle technologie (Photo piège)



Stratégie de conservation

| Axes fondamentaux | Champs d'application | Contenus et Actions |
|--|--|--|
| Orientations de la Stratégie nationale pour la conservation | Une Stratégie de redéploiement de la faune sauvage | Enoncer les grandes orientations qui soutiennent la stratégie : <ul style="list-style-type: none"> • Axes/filières à privilégier, en particulier les grands carnivores et les espèces sahélo-sahariennes et de savanes soudaniennes • Les espèces locales à redéployer et les espèces disparues à réintroduire |
| | La Maîtrise de la conservation ex-situ | Se fonder sur les acquis et leçons apprises à partir de toutes les initiatives de gestion rapprochée de la faune pour : <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les opérations de suivi de la dynamique du peuplement animal sauvage • Assurer le suivi scientifique des espèces concernées • Conserver la diversité génétique des espèces phares ou menacées • Orienter les plans d'aménagement des sites et de valorisation des espèces |
| | Les Espèces emblématiques | Etablir un statut pour certaines espèces nationales sensibles et des mesures spécifiques Fixer les priorités avec une option de consolidation et de partage des processus en cours à d'autres acteurs (administrations publiques, administrations locales et secteur privé) <ul style="list-style-type: none"> • Espèces prioritaires : (Lion, panthère, lycaon ,éland de derby - qui ne se trouve qu'au Sénégal -, autruche à gorge rouge...) • Autres espèces importantes (chimpanzé,) |
| | La Base de la stratégie : le Partenariat | Asseoir un partenariat dynamique : Public/Privé/Collectivités (PPP-C) |
| | | |

| Axes fondamentaux | Champs d'application | Contenus et Actions |
|--|----------------------------------|---|
| Orientations de la Stratégie nationale pour la conservation | Les Obligations conventionnelles | Cadrer avec les engagements internationaux de l'Etat pour <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en cohérence les décisions accordées aux partenaires avec les conventions et accords internationaux spécifiques signés par l'Etat • Faciliter l'application des accords bilatéraux : réserver une plus grande place au partage des connaissances entre le Nord et le Sud, et promouvoir la coopération dans la formation et la recherche scientifiques dans le domaine de la conservation |
| Objectif stratégiques de l'élevage de faune en semi-captivité | La Gestion rapprochée | Il s'agit de maintenir les acquis en matière de conservation de la biodiversité (protection, équipement, évaluation, monitoring...) et de la sécurisation par la maîtrise de la gestion rapprochée de faune, pour les espèces qui s'y prêtent, Plusieurs facteurs les conditionnent : <ul style="list-style-type: none"> • L'expertise technique à renforcer (la capacitation en ressources humaines) • Les protocoles de mise en œuvre (suivi-évaluation périodique, amélioration de la communication interne et externe en matière de gestion rapprochée...) • La maîtrise du foncier d'accueil et le renforcement du statut juridique des espèces) • La stratégie de restauration des habitats (par rapport à l'écologie des espèces) • Les ressources à mobiliser et contrôler |
| | Les Translocations de faune | Les objectifs sont régis par certaines règles <ul style="list-style-type: none"> • Les principes scientifiques, techniques, juridiques et déontologiques : les opérations de translocation doivent être basées sur les conditions d'éthique définies par l'UICN • Les préalables d'aménagement (les aspects sécuritaires sanitaires, conditions de transport, amélioration des conditions de transfert) • Le statut juridique des individus et de leurs descendances (identifier le statut juridique des espèces en conformité avec les textes en vigueur). • Le suivi et l'évaluation périodiques des troupeaux à mettre en semi-captivité dans les sites de transfert |

Stratégie de conservation

| Axes fondamentaux | Champs d'application | Contenus et Actions |
|--|---------------------------------|--|
| Conditions juridiques et administratives | Le Contrôle des provenances | <p>Les Acquisitions de faune</p> <ul style="list-style-type: none"> Liste des animaux pouvant être importés au Sénégal (compatibilité génétique, porteurs sains de virus (Exemple peste bovine avec les gnous)) Attestations de compatibilité génétique Certification de santé vétérinaire, quarantaine et confinement Interdiction d'introduction d'espèces exotiques dans le milieu naturel (au niveau du Code de la chasse et de la protection de la faune) |
| | Le Statut juridique de la faune | <p>Les espèces, leurs descendances, leurs utilisations et sous-produits</p> <ul style="list-style-type: none"> L'identification des espèces emblématiques du Sénégal ne pouvant pas faire l'objet de commerce international, quel que soit le statut (milieu naturel, captivité, artificiel...) Le droit de propriété sur la mise de départ des individus en provenance des sites publics Les critères d'abattage pour les espèces emblématiques de faune sauvage en fin de vie dans les sites d'élevage en semi-captivité |
| | Le Dispositif juridique | <p>Les protocoles d'accords avec l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> Les conditions d'acquisition des ressources : se conformer à la législation sur la faune et la flore au niveau national et international Les conditions d'accès au foncier (privilégier les concessions) Les obligations des bénéficiaires : respect des protocoles et cahiers des charges (exiger la présence d'agent de l'Etat sur les sites d'élevage en captivité) La conformité des protocoles d'accord avec les conventions et protocoles internationaux, les instruments juridiques internationaux ratifiés par le Sénégal |
| | | |
| | | |

Conclusion/Perspectives

- Les espèces ACI sont présentes au Sénégal au niveau du PNNK et de la ZIC Falémé,
- Les populations d'espèces ACI au niveau de la ZIC Falémé n'ont pas fait l'objet d'étude
- Le suivi effectué montre que ces espèces se reproduisent et l'accentuation d'avantage des mesures de conservation pourra permettre la restauration de ces espèces,
- Cela passe par la maîtrise des facteurs dégradants (braconnage, pollution, dégradation de l'habitat etc)
- La mise en œuvre de la stratégie de conservation contribuera également à la restauration d'effectifs viables et la translocation dans d'autres sites (réserves privées, forêts classées, réserves animalières)
- **Compléter l'étude des espèces ACI sur la totalité du PNNK**
- **Etudier les populations d'espèces ACI au niveau de la ZIC / Falémé**

MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION



Léopard dans le PNNK, 2021